Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_09-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle du conseil en mairie d'Audierne, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux décembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Armelle BRARD, Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Joëlle MOALIC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Annie AUFFRET, Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Solène JULIEN-LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL

Absent(e)s :

AUDIERNE : Véronique MADEC (procuration à G. KERLOC'H)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY (procuration à H. GOARDON), Muriel LE DANTEC

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR (procuration à P. LE DREAU)

MAHALON : Bernard LE GALL

PRIMELIN : Alain DONNART (procuration à D. GUILLON)

Assistaient également à la séance :
Agathe Rampillon, Emilie Deloison et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre d'absents : 6
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 29

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_09-DE

2025-12-09-09 Motion de soutien pour le maintien du financement de l'Etat au réseau des Missions Locales

Le réseau des Missions Locales est aujourd'hui le premier réseau d'acteurs pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes avec plus de 1,1 million de jeunes accompagnés chaque année. Ce sont 6 800 lieux d'accueil sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, qui constituent le premier service de proximité, dans nos collectivités, où le maintien de l'accès aux droits reste un défi quotidien. Les Missions locales constituent le deuxième service public (après l'Education Nationale) dédié aux jeunes, les accompagnant vers l'emploi, la formation, le logement, la mobilité et la santé.

Présidées et pilotées par des élus locaux, les Missions Locales incarnent ce que nos territoires savent faire de mieux : la solidarité, l'efficacité, grâce à la proximité. Elles incarnent cette alliance entre les collectivités, les acteurs économiques et l'État, qui fait la force dans la réussite des politiques publiques de l'emploi.

Les élus qui s'y engagent, et qui connaissent la réalité des visages derrière celle des statistiques le savent : c'est sur ce terrain, au plus près des jeunes, que se construit l'avenir de nos communes.

Plus localement, la Mission Locale du Pays de Cornouaille est présente sur l'ensemble du territoire de Cornouaille. Elle accueille et accompagne chaque année près de 4 000 jeunes de 16 à 25 ans (29 ans pour les jeunes en situation de handicap).

Alors que la situation économique et sociale des jeunes reste fragile, le Projet de Loi de Finances 2026 prévoit une baisse inédite de 13 % des financements des Missions Locales, ainsi qu'une réduction des aides locales aux jeunes.

Dans un contexte économique et social déjà dégradé, cette décision met en péril le premier service public de proximité dédié à l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

Plus largement, le projet de loi de finances 2026 prévoit une série de coupes budgétaires, dont les effets cumulatifs peuvent s'avérer très handicapants pour toute une génération qui risque d'être fragilisée :

- Fragilisation de l'apprentissage, avec la suppression des exonérations sociales mais aussi de l'aide à passer le permis de conduire pour les jeunes apprentis,
- Diminution de 16 000 accompagnements des jeunes dans le cadre du Contrat d'engagement jeunes, dont 11 160 pour ceux suivis par les Missions Locales.
- Perte de près de 20 000 postes dans les dispositifs d'insertion par l'activité économique, dont les jeunes étaient en partie bénéficiaires,
- Baisse dramatique des allocations ponctuelles accordées aux jeunes dans le cadre de leur parcours d'insertion : moins 53 millions d'euros sur 2 ans !
- Régression de près de 20% des crédits accordés aux Missions Locales sur 2 ans alors que le nombre de jeunes accompagnés notamment des mineurs, augmente fortement en 2025 (+8%).

A ces coupes s'ajoute la baisse de près 4,8 milliards d'euros sur les crédits des collectivités locales. Les collectivités, qui demain se tourneront vers les Missions Locales pour répondre aux besoins des jeunes de leur territoire, pourraient trouver des partenaires exsangues.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_09-DE

Ce sont les jeunes les plus fragiles qui paieront le prix fort. Ce sont les futurs citoyens de nos communes, à qui l'on retire aujourd'hui leurs chances d'avenir.

Nous, élus locaux, en première ligne face aux difficultés que rencontrent leurs habitants, nous nous mobilisons pour défendre un modèle, décentralisé et efficace d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Nous appelons le gouvernement et les parlementaires à réévaluer les moyens accordés aux Missions Locales et à l'accompagnement des jeunes et apportons notre soutien au réseau des Missions Locales

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Soutient le réseau des Missions Locales,
Appelle le gouvernement et le Parlement à réévaluer les moyens accordés aux Missions Locales et à l'accompagnement des jeunes.

Pour copie certifiée conforme,
A Audierne,

Le 9 décembre 2025

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Gurvan Kerloc'h

Date de mise en ligne : le 23 décembre 2025